

Poitiers, le

29 JAN. 2021

La Présidente

Direction Générale
Transition énergétique
Direction Déchets - Propreté

N / Réf. : CB/FP - 010
Dossier suivi par la Direction Déchets - Propreté
Tél. : 05 49 52 37 98
dechets.proprete@grandpoitiers.fr

Objet : Mise en place de conteneurs, simplification des consignes de tri des papiers et emballages, et tri des restes alimentaires sur les communes de Grand Poitiers secteur Centre-Est

Madame, Monsieur,

Grand Poitiers Communauté urbaine s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche visant à réduire et valoriser les déchets des ménages.

Aussi, pour chaque flux de déchets produits sur le territoire, un ensemble d'actions est développé de manière à limiter autant que possible l'enfouissement des déchets ménagers, avec l'ordre de priorité suivant :

1. prévenir le gaspillage en amont des activités de production et de toute décision d'achat
2. favoriser le réemploi et la réutilisation
3. optimiser le tri et la collecte des déchets inévitables
4. maximiser la valorisation matière et le recyclage
5. offrir des solutions de valorisation matière et le recyclage
6. offrir des solutions de valorisation énergétique pour traiter les déchets non recyclables.

Dans le cadre de ces 3 derniers axes, la Communauté urbaine a mandaté l'entreprise SULO pour livrer, à partir du 10 février 2020 dans chaque foyer, de nouveaux contenants.

Pour les foyers dont la collecte s'effectue aujourd'hui devant le domicile :

- un bac jaune pour les papiers et emballages
- un bac noir destiné aux ordures ménagères
- un composteur destiné aux restes alimentaires
- une poubelle de cuisine pour recueillir les restes alimentaires avant dépôt dans le composteur
- un kit de documents d'information

Pour les impasses bénéficiant d'un ramassage collectif :

- un composteur destiné aux restes alimentaires
- une poubelle de cuisine pour recueillir les restes alimentaires avant dépôt dans le composteur
- un kit de document d'information
- les autres modalités de collecte ne changent pas. Les sacs continuent d'être déposés dans le bac noir prévu à cet effet, sur le point de regroupement. De même que les emballages et papiers sont à vider dans le bac jaune. Une caissette jaune vous sera allouée afin de pouvoir stocker vos emballages à votre domicile en attente

Dans la mesure où le composteur sera monté sur place par l'entreprise SULO, il convient d'ores-et-déjà de définir un emplacement approprié. Avec la réglementation qui impose le tri à la source des biodéchets en 2024, il ne sera plus possible de mettre les restes de cuisine avec les ordures ménagères.

La mise à disposition et l'entretien :

Bien que les bacs soient mis à disposition, ils demeurent la propriété de Grand Poitiers. A ce titre, une opération de maintenance est prise en charge, dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, pour tout signalement auprès de la Direction Déchets – Propreté d'une dégradation accidentelle ou d'un besoin de changement de contenance. L'entretien courant et le nettoyage sont à la charge des dépositaires.

Les modalités de présentation :

Conformément aux normes nationales, pour préserver la santé et la sécurité des agents de collecte, le ramassage sera complètement automatisé, en conséquence tout déchet déposé en dehors des bacs ne sera pas ramassé.

Le bac jaune pourra recueillir directement tous les emballages et les papiers sans qu'ils soient préalablement ensachés : emballages en métal, en carton, briques alimentaires, tous les papiers ainsi que tous les emballages plastiques sans exception. Les sacs ne seront donc plus distribués.

Il conviendra de sortir les bacs **la veille au soir du jour de collecte dès 19h**. Ils devront être présentés devant le domicile, de préférence la poignée présentée vers l'agent de collecte et devront être rentrés dès que possible après le passage des équipes de collecte.

Modification du jour de collecte des déchets ménagers :

Suite à ces changements, les tournées de collecte ont été adaptées à l'évolution démographique du territoire. A partir du 1^{er} mai 2021, les jours de collecte seront modifiés pour les communes de Bignoux, Bonnes, Lavoux, Saint-Julien-l'Ars, Savigny-L'Evescault et Sèvres-Anxaumont. Avec ces nouvelles tournées, tous les hameaux seront collectés le même jour que la commune.

Grâce à ces nouvelles pratiques, à travers la gestion de ses déchets, et en particulier en triant, chaque habitant va pouvoir devenir pleinement acteur en faveur de son environnement.

La Direction Déchets – Propreté reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Florence JARDIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by several vertical strokes, positioned to the right of the printed name.

